



Le PTSM...quoi ?
(Projet Territorial de
Santé Mentale)
de la Savoie

Initiée par un diagnostic territorial partagé (validé en 2019) ayant rassemblé l'ensemble des acteurs et actrices du sanitaire, du médico-social, du social, de la prévention, du droit commun ainsi que des représentants des usagers (personnes concernées par un trouble psychique et proches), la démarche du Projet territorial de santé mentale (PTSM, validé en 2020) a donné vie à 25 fiches-projet. Ces dernières touchent à l'ensemble des domaines contribuant à un meilleur parcours en santé mentale.



La santé mentale nous concerne toutes et tous

La première des fiches n'a pas attendu la contractualisation pour une mise en œuvre effective : en effet, l'Accueil téléphonique d'écoute et d'orientation (ATEO 73) en est une émanation.



L'une des ambitions tient également à former et sensibiliser à la santé mentale, *entre autres* au travers des Premiers secours en santé mentale qui ont par ailleurs commencé à se déployer, avec des initiatives sur l'ensemble du territoire de la Savoie.



Dans la même lignée, les premières sessions de formation ayant pour but de mieux outiller les acteurs et actrices dans la détection du risque suicidaire ont elles aussi démarré.



Le maintien de l'engagement, sur la question de la déstigmatisation et, notamment, lors des Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM), tient par la même lieu d'un enjeu du projet. Il s'agira, à l'avenir, d'étendre la cible de ces dernières, en poursuivant la volonté de toucher le grand public.



En parallèle, la relance des Conseils locaux de santé mentale (CLSM) pourra s'avérer complémentaire. Ici, l'enjeu réside notamment dans le financement de leur coordination.



S'agissant des proches, les acteurs et actrices de la Savoie ont consacré une fiche à l'accessibilité des solutions de répit pour les aidants.

Des actions ciblées pour les personnes vulnérables

Certaines des actions visent à uniformiser l'accès aux soins (pour tous les publics et sur l'ensemble du département). En ce sens, il est souhaité que l'Équipe mobile de géronto-psychiatrie (EMGP) puisse étendre son champ d'intervention à la Tarentaise et au bassin de vie d'Aix-les-Bains.



Une ligne téléphonique de rappel aux personnes ayant tenté de mettre fin à leurs jours, intitulée VigilanS, a également vu le jour depuis le diagnostic.



À destination des personnes en situation de précarité, une Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) psychiatrique est venue étoffer l'Équipe mobile de psychiatrie-précarité (EMPP). Sa reconnaissance officielle est un enjeu du PTSM.



S'agissant des jeunes, l'extension de la capacité d'accueil du CHS de la Savoie, pour les adolescents et la création d'une équipe mobile de l'adolescent en crise font toutes deux partie du projet, tout comme la création d'un Centre médico-psychosocial (CMPP).

Une ambition en faveur du rétablissement



Pour favoriser la reconnaissance du savoir expérientiel des personnes concernées par un trouble psychique, le collectif s'est attaché à donner un point d'ordre à promouvoir la pair- aidance.

En outre, pour que les personnes ne vivant pas en ville puissent pour autant accéder à ces espaces, un recensement et état des lieux des dispositifs actuels ainsi qu'une étude d'opportunité pour un Groupe d'entraide mutuelle (GEM) « hors les murs » seront conduits.



Par la même, le Groupe d'entraide mutuelle, GEM Bleu 73, à destination des personnes porteuses de Troubles du spectre autistique, sans déficience intellectuelle (TSA SDI), a vu le jour en 2020.

Un recensement de l'existant ainsi que des besoins aura également lieu afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour les personnes concernées par un trouble psychique.



La même démarche est prévue s'agissant de l'accès et du maintien dans l'emploi. Cette fiche soutient également le développement de l'emploi accompagné (*job coaching*).

Sur l'offre de soins aux personnes concernées par des troubles psychiques, la reconnaissance d'un Centre de réhabilitation psychosociale de niveau 1 permettra aux personnes qui souhaitent bénéficier de ce type d'accompagnement de ne pas avoir à se déplacer jusqu'à Grenoble.



Soutenir une transversalité des bonnes pratiques



Certaines des fiches-projet s'attachent tout particulièrement à assurer une lisibilité accrue des dispositifs existants : l'une d'elles tient notamment aux dispositifs de coordination.

Afin de favoriser une meilleure mise en relation de l'ensemble des acteurs et actrices, autour de la personne accompagnée, le PTSM a mis en exergue la nécessité de communiquer par des outils communs et sécurisés. Ainsi l'une des fiches tient au déploiement et à la promotion de la messagerie sécurisée MonSisra.



La Combe de Savoie étant désormais couverte par une permanence d'accompagnement en addictologie, il reste maintenant à penser la question de la prise-en-charge croisée de la pathologie duelle (psychiatrie et addictologie).

Un autre axe touche également au développement de la télé-expertise psychiatrique.



Des initiatives favorisant l'accès aux soins somatiques, pour les personnes touchées par des troubles psychiques, sont existantes. À l'avenir le lien avec les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et autres structures d'exercice coordonné sera un levier pour l'accès aux soins en ville.

Des projets tendent ainsi à renforcer le lien ville/hôpital, notamment au travers d'un Dispositif de soins partagés en psychiatrie (DSPP), permettant un soutien du médecin généraliste par le psychiatre.



Il sera également question du développement de l'interconnaissance.



À terme, le PTSM a vocation à lier l'ensemble des acteurs et actrices contribuant à sa mise en œuvre par un Contrat territorial de santé mentale (CTSM) qui sera conclu entre eux et l'Agence régionale de santé.



Vous souhaitez en
savoir plus sur le
Projet territorial de
santé mentale ?

Vous pouvez contacter
Delphine JACQUIER,
coordonnatrice du PTSM savoyard



d.jacquier@chs-savoie.fr



04 79 60 31 27



[@PTSM73](https://twitter.com/PTSM73)

